

Procès-verbal du Conseil d'administration

**du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours**

30 juin 2017



Réunion du 30 juin 2017

Membres présents : (par ordre alphabétique)

Avec voix délibérative :

- Monsieur Bertrand ARTIGNY
- Monsieur Didier BARRY
- Monsieur Noël BULLIAT
- Madame Martine DAVID
- Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ
- Monsieur Michel FORISSIER
- Madame Claude GOY
- Monsieur Rolland JACQUET
- Madame Murielle LAURENT
- Monsieur Michel MERCIER
- Monsieur Didier PASCAL
- Monsieur Renaud PFEFFER
- Monsieur Arthur ROCHE
- Monsieur Jean-Yves SECHERESSE
- Monsieur André VAGANAY
- Monsieur Patrick VERON

Pouvoirs :

- Monsieur Jean-Luc DA PASSANO, donne pouvoir à monsieur Jean-Yves SECHERESSE
- Monsieur Gilles GASCON, donne pouvoir à monsieur Michel FORISSIER
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU, donne pouvoir à monsieur Renaud PFEFFER
- Monsieur Yves JEANDIN, donne pouvoir à monsieur Patrick VERON

Sans voix délibérative :

- Monsieur Claude COHEN, suppléant de monsieur Michel FORISSIER
- Monsieur Joël PIEGAY, suppléant de monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ
- Madame Marie-Pierre TEYSSIER, suppléante de monsieur Didier PASCAL
- Monsieur André VAGANAY, suppléant de monsieur Bertrand ARTIGNY

Membres de droit :

- Monsieur Etienne STOSKOPF, préfet délégué pour la défense et la sécurité
- Colonel Serge DELAIGUE, directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours

Membres de droit avec voix consultative :

- Lt Vincent BLENET
- Adj-chef Rémy CHABBOUH
- Adj Franck FOURNEL
- Lt Jérôme LEFEBVRE
- Cne Gilles VERICHON

Service départemental- métropolitain d'incendie et de secours

Conseil d'administration

Vendredi 30 juin 2017

Ordre du jour		Page
R/17-06/01	Compte rendu des décisions prises par les bureaux du conseil d'administration.....	2
R/17-06/02	Compte rendu des décisions prises en matière d'emprunt par le président	
R/17-06/03	Récapitulatif des marchés à procédure adaptée notifiés.....	4
R/17-06/04	Commission de réforme	4
R/17-06/05	Admissions en non-valeur	5
R/17-06/06	Compte administratif pour l'exercice 2016.....	5
R/17-06/07	Compte de gestion pour l'exercice 2016.....	9
R/17-06/08	Reprise et affectation du résultat comptable de l'exercice 2016	10
R/17-06/09	Projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2017	11
R/17-06/10	Mesures de soutien à l'accès au logement social des agents du SDMIS.	15
R/17-06/11	Actualisation des taux de promotion des personnels administratifs, techniques et sociaux du SDMIS dans le cadre de la mise en œuvre du P.P.C.R.....	17
R/17-06/12	Tarification des prestations de l'École départementale métropolitaine des sapeurs-pompiers.....	18
R/17-06/13	Modification de l'arrêté conjoint portant organisation du SDMIS	20
R/17-06/14	Modification du règlement opérationnel du SDMIS	23
R/17-06/15	Schéma d'analyse et de couverture des risques (SACR)	27

Conseil d'administration

Vendredi 30 juin 2017

*(La séance est ouverte à 15 h 10 sous la présidence
de M. SECHERESSE)*

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur le préfet, Mesdames et Messieurs, bonjour. Merci d'être là.

Je voudrais féliciter notre ami de Villeurbanne, Gilbert-Luc DEVINAZ, d'être sénateur du Rhône.

(Applaudissements).

La séance est conçue en deux parties. Il y a tout d'abord toute une série de rapports financiers qui seront présentés par Mme CHENKIER, ensuite on a des rapports purement administratifs sur lesquels le colonel DELAIGUE vous dira deux mots et surtout, le gros morceau, le Schéma d'analyse et de couverture des risques, le fameux SACR, dont nous avons parlé à plusieurs reprises, qui arrive maintenant à échéance. On y consacrera l'essentiel de nos échanges.

R/17-06/01 Compte rendu des décisions prises par les bureaux du conseil d'administration

Mme CHENKIER.- Il s'agit des décisions prises par les bureaux du 17 février, 14 avril et 2 juin 2017.

Pour l'essentiel, ce sont des actes conventionnels avec nos partenaires extérieurs ou des autorisations de lancement d'appel d'offres.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce premier rapport ? *(Non).*

Nous allons procéder au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

**** La délibération R/17-06/01 est adoptée à l'unanimité.***

R/17-06/02 Compte rendu des décisions prises en matière d'emprunt par le président

Mme CHENKIER.- En application des dispositions de l'article 1424-30 du CGCT, le conseil d'administration du SDMIS a, par délibération du 15 juin 2015, délégué au président pour la durée de son mandat des attributions lui permettant de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer à cet effet les actes nécessaires.

Vous devez informer le conseil d'administration des actes pris dans le cadre de cette délégation. Ainsi, lors du conseil d'administration de décembre 2016, vous avez déjà énoncé les deux opérations suivantes intervenues après mise en concurrence :

- d'une part, le recours à un emprunt de 8 millions d'euros le 12 décembre 2016 pour financer les investissements 2016 au taux fixe de 1,26 % sur 25 ans auprès de la Banque Postale ;

- d'autre part, le refinancement auprès de la Banque Postale le 21 janvier 2017 d'un emprunt souscrit initialement en 2006 auprès du Crédit Agricole Centre Est qui s'élève aujourd'hui à 5 536 268 €, au taux fixe de 1,15 % sur 17 ans.

Étant précisé que l'encours d'emprunt du SDMIS s'élève à 28 471 269 € avec un taux d'intérêt moyen pondéré à 2,72 %. Ce taux était, au 11 décembre 2016, de 3,91 %.

Le détail de toutes ces opérations est dans le rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations, des questions ? (Non).

Je vous propose de passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

**** La délibération R/17-06/02 est adoptée à l'unanimité.***

R/17-06/03 Récapitulatif des marchés à procédure adaptée notifiés

Mme CHENKIER.- Il s'agit du récapitulatif des MAPA qui ont été notifiés entre le 4 novembre 2016 et le 19 mai 2017.

Les détails sont dans le rapport, Monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? (Non).

Nous allons procéder au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

**** La délibération R/17-06/03 est adoptée à l'unanimité.***

R/17-06/04 Commission de réforme

Mme CHENKIER.- Monsieur le président, la commission de réforme des matériels du SDMIS s'est réunie le 20 juin et a procédé, comme à l'accoutumée, à des cessions, des dons et des destructions de matériels.

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser l'émission d'un titre de recette pour un montant de 37 895 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ? (Non).

Nous allons procéder au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

**** La délibération R/17-06/04 est adoptée à l'unanimité.***

R/17-06/05 Admissions en non-valeur

Mme CHENKIER.- Monsieur le président, il s'agit de 1 377,15 € de créances recouvrables. Monsieur le Payeur nous demande de délibérer afin de réaliser un apurement comptable de ces créances.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons procéder au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

**** La délibération R/17-06/05 est adoptée à l'unanimité.***

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur ROUSSEAU, ce rapport est adopté à l'unanimité.

Merci en tout cas pour toute l'énergie que vous développez au service du SDNIS et pour toute celle que vous allez développer dans les prochaines semaines et les prochains mois. Merci au nom du conseil d'administration.

M. ROUSSEAU.- En excellent partenariat avec Madame CHENKIER et le SDNIS.

(Arrivée de M. MERCIER à 15 heures 16).

R/17-06/06 Compte administratif pour l'exercice 2016

M. LE PRÉSIDENT.- C'est le doyen d'âge qui va présider. Je vais demander à Monsieur JACQUET de venir à ma place.

(Monsieur JACQUET assure la présidence).

(Sortie de Monsieur le président SECHERESSE).

Mme CHENKIER.- Pour ce compte administratif du deuxième exercice budgétaire du SDNIS, l'ensemble des votes du

conseil d'administration aboutit à une inscription de crédits d'un total de 186,17 M€, répartis en section d'investissement pour 37,37 M€ et en section de fonctionnement pour 148,80 M€.

Pour ce qui concerne les réalisations, le total des dépenses effectives s'élève à 170,15 M€ qui se répartissent à raison de 29,07 M€ pour la section d'investissement et 141,08 M€ pour la section de fonctionnement.

Les recettes ont été encaissées à hauteur de 177,64 M€ dont 148,30 M€ pour la section de fonctionnement et 29,34 M€ pour la section d'investissement, de sorte que le résultat comptable fait apparaître pour l'exercice 2016 un excédent de fonctionnement de 7,22 M€ et un excédent d'investissement de 265 658 €.

Si on tient compte des résultats antérieurs reportés, le résultat de clôture se traduit par un excédent de fonctionnement de 8,61 M€ et par un excédent d'investissement de 8,57 M€, soit un résultat excédentaire global de 17,18 M€.

Pour les dépenses essentielles en matière d'investissement qui ont eu lieu pendant cette année 2016, ont été mandatés 29,07 M€.

Outre les 4 M€ de report de crédits d'investissement dont le mandatement interviendra en 2017 :

- 4,5 M€ ont été mandatés pour des acquisitions de véhicules opérationnels au lieu des 5,5 escomptés, en raison de retards de livraison imputables aux fournisseurs,

- 2,24 M€ ont été mandatés pour le matériel de secours au lieu des 3,42 prévus, suite à des décalages de commandes,

- près de 3 M€ ont été mandatés pour les logiciels, matériels informatiques et transmissions au lieu des 5 M€ inscrits pour cause de décalage de projet ou de facturation,

- un peu plus de 152 k€ ont été mandatés pour du

mobilier et du matériel de bureau.

Concernant les projets bâtimentaires, près de 7,27 M€ ont été réalisés avec 6,18 M€ environ pour les travaux de rénovation et 1,10 M€ pour les constructions neuves, soit près de 2,7 M€ de moins que les crédits prévus en raison d'aléas de chantiers.

Enfin les dépenses liées au BEA s'élèvent à 5,64 M€.

Pour les frais financiers, le remboursement du capital d'emprunt a été réalisé pour un montant de 2,07 M€, les opérations d'ordre se sont élevées à près de 1,27 M€ ainsi que 623 772 € correspondant à des écritures de régularisation qui donnent lieu à des réalisations équivalentes en recette d'investissement.

S'agissant des recettes d'investissement, de 29,34 M€, les investissements ont nécessité, comme vu précédemment, un emprunt de 8 M€. Outre les 13,12 M€ d'opérations d'ordre qui se rapportent principalement aux amortissements pour 12,60 M€ et les 623 772 € d'écritures de régularisation, nous avons enregistré près de 2,85 M€ de recettes de FCTVA et 4,72 M€ d'excédent de fonctionnement capitalisés lors du budget supplémentaire 2016.

Pour la section de fonctionnement, les dépenses ont représenté 141,08 M€. En effet, 99,80 M€ ont permis de financer les charges de personnel et les frais assimilés, à savoir 98,77 M€ pour les charges des agents SPP, SPV, PATS du SDMIS, 448 502 € de rémunération de personnels extérieurs et 590 000 € de cotisation au CNFPT.

Ces montants sont inférieurs de près de 2 M€ par rapport aux prévisions, en raison de recrutements reportés sur l'année 2017, de crédits non utilisés prévus dans l'éventualité d'activités opérationnelles exceptionnelles lors de l'Euro 2016 et à la diminution conjoncturelle du système de la PFR des SPV.

Les charges à caractère général ont représenté 23,71 M€, soit près de 4,45 M€ de moins que la prévision. Les postes

des fluides et des pièces détachées étant les plus significativement en baisse. Le coût des fluides diminue par la combinaison de trois facteurs : des tarifs plus attractifs par la mutualisation des achats d'énergie, la diminution de la superficie occupée par le SDMIS et les gains induits par les travaux de rénovation réalisés dans les casernes.

Concernant les pièces détachées, la diminution de la demande de maintenance mutualisée du Département pour l'entretien de ses véhicules explique la baisse de 300 k€ des fournitures pour les ateliers.

La tendance baissière observée sur ces deux postes perdure en 2017, tout comme les frais d'affranchissement et les télécommunications, on relève toutefois une hausse significative des coûts de fonctionnement des systèmes d'information, notamment les prestations d'ingénierie, de conseil et la maintenance.

À cela sont ajoutées les autres charges de gestion courante, soit les 2,26 M€ de subvention et participation diverses, les 2,13 M€ de charges financières, enfin près de 13,12 M€ d'opérations d'ordre dont 12,60 M€ de dotations aux amortissements.

Enfin, pour ce qui concerne les recettes de fonctionnement qui représentent 148,30 M€, les contributions des collectivités locales ont représenté 139,27 M€. Je vous signale qu'il y a une petite erreur dans le rapport qui vous a été notifié, c'est 139,27 M€ et non 137,20 M€.

Ce montant des contributions des collectivités locales est en augmentation de 1,5 % par rapport à 2015.

S'ajoutent 2,45 M€ au titre de la dernière échéance du règlement financier avec l'ex-communauté urbaine de Lyon, ce qui porte le financement total des collectivités locales à 141,72 M€ (et non 139,64 M€)

Reste enfin 1,24 M€ pour les services soumis à facturation (services de sécurité, transports par carence, interventions

sur les ascenseurs...) et 1,26 M€ d'opérations d'ordre.

Voilà Monsieur le président, l'essentiel de ce compte administratif 2016.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci madame CHENKIER.

Est-ce qu'il y a des questions ? *(Non)*.

Nous allons passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/17-06/06 est adoptée à l'unanimité.**

(Retour de Monsieur le président SECHERESSE).

M. LE PRÉSIDENT.- Madame CHENKIER, je veux remercier l'ensemble de vos services qui chaque jour sont nombreux à vous aider à faire en sorte que le SDMIS soit extrêmement bien géré, ce qu'il est, donc vous permettrez de transmettre nos remerciements à l'ensemble des personnels concernés.

Mme CHENKIER.- Ce sera transmis, je vous remercie.

R/17-06/07 Compte de gestion pour l'exercice 2016

Mme CHENKIER.- Monsieur le Président, le compte de gestion se présente dans les mêmes conditions que le compte administratif.

Cette année, dans le cadre de notre partenariat avec la paierie départementale, vous pourrez le signer par voie électronique en fin de séance avec Monsieur le payeur.

M. LE PRÉSIDENT.- J'en ai rêvé pendant longtemps, c'est fait ! *(Rires)*

M. ROUSSEAU.- C'est la première collectivité, dont j'assure la gestion comptable avec laquelle nous pouvons effectivement procéder à cette signature électronique.

M. LE PRÉSIDENT.- Encore une fois, merci.

Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Nous allons procéder au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/17-06/07 est adoptée à l'unanimité.**

R/17-06/08 Reprise et affectation du résultat comptable de l'exercice 2016

Mme CHENKIER.- A la suite de ce qui vous a été exposé sur le compte administratif 2016, le résultat de l'exécution comptable fait apparaître un excédent de fonctionnement de 7 221 335,06 € et un excédent d'investissement de 265 658,03 €.

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, en investissement 8 306 781,82 € en 2015 auxquels il convient d'ajouter les 265 658,03 €, le résultat de clôture est excédentaire pour la section d'investissement de 8 572 439,85 €.

Compte tenu de la reprise des résultats excédentaires de clôture 2015, en fonctionnement 6 115 488,73 € qui s'ajoutent à l'excédent de l'exercice 2016 de 7 221 335,06 €, il convient de déduire les 4 725 110,73 € de part affectée à la section d'investissement en 2016, le résultat de clôture est donc excédentaire de 8 611 713,06 € pour la section de fonctionnement.

Il convient maintenant d'affecter ce résultat excédentaire de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, afin de répondre à l'équilibre du budget

supplémentaire 2017 qui vous sera présenté au rapport n° 09.

Il est proposé :

- le maintien en section de fonctionnement de 536 839 €,
- l'affectation en section d'investissement de 8 074 874,06 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame.

Est-ce qu'il y a des questions sur la reprise et affectation du résultat comptable de l'exercice 2016 ? *(Non)*.

Nous allons procéder au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

**** La délibération R/17-06/08 est adoptée à l'unanimité.***

R/17-06/09 Projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2017

Mme CHENKIER.- Le projet de budget supplémentaire 2017 permet la reprise des reports en investissement qui s'élèvent à 4 092 905 € et l'affectation des résultats de l'exercice précédent.

Il nous permet d'ajuster les crédits en cours d'exercice budgétaire.

Le budget supplémentaire demandé est de :

- 9 728 186,08 € en section d'investissement, reports inclus,
- 645 539,00 € en section de fonctionnement.

Étant entendu que ce budget supplémentaire s'équilibre en recettes avec un emprunt d'équilibre dont le montant sera inférieur à celui prévu au BP 2017 et étant précisé que l'autofinancement de 1,06 M€ inscrit au BP est maintenu.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, les 4,1 M€ de reports précités sont essentiellement dus à des reports sur des projets informatiques, d'équipements et de travaux immobiliers.

Outre ces reports, les propositions au BS s'élèvent à 5,64 M€ dont 7,04 M€ de hausse de crédits compensés par 1,4 M€ de baisse.

La hausse des demandes de crédits de 7,04 M€ se compose de :

- 4,6 M€ destinés au remboursement des emprunts, donc 5,11 M€ pour le remboursement anticipé du prêt renégocié desquels on peut déduire 510 k€ d'économies découlant de décisions prises en matière d'emprunt, 460 k€ pour la sécurisation et le développement du socle informatique dans le cadre du projet numérique du SDMIS, 1,4 M€ de travaux, matériels et équipements, 500 k€ de hausse des chantiers programmés, 58 k€ de hausse pour les réseaux de transmission, 200 k€ de hausse pour les réseaux de téléphonie, 205 k€ de hausse pour le matériel informatique et 380 k€ pour l'habillement, 7 300 € pour compenser le nouvel indice ICC du BEA qui est en hausse et 567 493 € d'écriture comptable de ré-imputation. Cette hausse est compensée par une importante diminution de crédits de paiement des AP à hauteur de 1,4 M€ pour les véhicules et les bâtiments.

Pour les recettes d'investissement, de 9,73 M€, vous retrouverez les volets suivants :

- affectation du résultat de fonctionnement 2016 en section d'investissement, 8,07 M€

- l'excédent de l'investissement reporté des années antérieures, 8,57 M€

- écritures d'ordre pour 536 146 €, regroupement à l'amortissement et opérations patrimoniales

- une recette de 58 k€ pour la participation escomptée

de la commune de Couzon-au-Mont-d'Or pour la construction de la caserne

- des ajustements à la baisse de 15 k€ pour le FCTVA

- une baisse de la prévision d'emprunt de 7,49 M€ portant son montant à 8,57 M€.

S'agissant des dépenses de fonctionnement pour lesquelles il est proposé d'ajouter près de 673 443 €, outre l'ajustement des amortissements, de -27 904 €, elles sont dues principalement à la hausse des frais généraux de 105 810 € qui résultent de la combinaison d'une forte augmentation due à un recours accru aux prestations d'ingénierie externalisée pour 1,05 M€, surtout pour renforcer et sécuriser le socle informatique dans le cadre de la transformation numérique, une baisse importante des fluides -226 k€, -200 k€ de carburant, -170 k€ de pièces détachées, -100 k€ d'habillement et -240 k€ de frais de nettoyage des locaux.

S'ajoutent à cela 372 k€ de sommes dues aux agents ex-logés dans le cadre du contentieux, un ajustement de crédit de 27 k€ qui concerne les charges de personnel, une baisse de 66 k€ des autres charges de gestion courante, avec notamment 50 k€ de baisse pour la contribution à l'EPARI. C'est dû aussi à l'ajustement des charges financières à hauteur de 234 633 € dont 226 113 € destinés au paiement de l'indemnité de remboursement anticipé relatif au financement de l'emprunt dont on a parlé précédemment.

Enfin, des recettes de fonctionnement qu'il est proposé d'augmenter de 645 539 €. Nous retrouvons en sus des 536 839 € provenant des excédents affectés au titre de l'exercice 2016 et d'une opération d'ordre pour 3 443 €, un peu plus des 105 257 € de recettes supplémentaires escomptées.

A contrario, le remboursement de la maintenance mutualisée par le Département et la Métropole enregistre une baisse de 78 k€.

Voici, Monsieur le président, dans les grandes lignes le budget supplémentaire pour l'exercice 2017, dont tous les détails sont dans le rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Y a-t-il des questions, des demandes de précision ?
(Non).

Nous allons procéder au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/17-06/09 est adoptée à l'unanimité.**

M. LE PRÉSIDENT.- Il est clair que nos aventures financières continueront d'ici peu puisque vous le savez, nous devons signer une convention pour les trois dernières années du mandat avec nos bailleurs. D'ores et déjà deux d'entre eux, en l'occurrence les communes, par la voix de Michel MERCIER, et aussi le Département, et je voudrais remercier le président GUILLOTEAU ainsi que Renaud PFEFFER en qualité de 1^{er} vice-président du SDNIS et en qualité de 1^{er} vice-président du Département, ont déjà fait valoir leur accord.

Vous vous en souvenez, j'avais écrit un courrier demandant une augmentation de 1 % qui correspondait à l'augmentation de la population dans les zones que nous défendons.

Le ministre de l'Intérieur, qui a peut-être quelques connexions avec les réalités rhodaniennes ou métropolitaines, a précisé, à ma grande satisfaction, hier à l'Ecole Nationale des Sapeurs-Pompiers à Aix-en-Provence, que les collectivités locales ne devaient pas abandonner les SDIS qui sont parfois en situation difficile étant donné la tentation des collectivités locales de se retirer, ce qui se traduirait par davantage de difficultés pour les SDIS.

L'idée est donc d'aider au maximum les SDIS et le

SDMIS, donc c'est pour cela que je souhaitais remercier particulièrement Monsieur MERCIER et Monsieur GUILLOTEAU d'avoir d'ores et déjà indiqué leur accord pour aller dans ce sens. Quant à la Métropole, j'attends mais vous savez que je suis extrêmement patient.

En ce qui concerne l'ensemble des autres dossiers, je voudrais également remercier nos élus qui ont travaillé très régulièrement dans les différentes instances du SDMIS. Il s'agit de Madame LAURENT, de Monsieur MERCIER, de Monsieur VERON, en compagnie de Monsieur le médecin-chef et du colonel DELAIGUE. Ces commissions sont productives et nous permettent d'avancer. On essaie de faire en sorte que l'avis du SDMIS puisse être le plus collectif possible et sincèrement quand des élus retroussent leurs manches et font en sorte que les choses puissent avancer, au-delà de ceux cités il y en a d'autres bien entendu, je voudrais que l'on puisse les remercier collectivement.

Mon colonel, à vous maintenant de nous présenter un certain nombre de dossiers avant d'arriver au SACR.

Le premier, nous y sommes beaucoup attachés, le président MERCIER aussi, puisqu'il s'agit d'avoir une action en direction de logements sociaux pour nos sapeurs-pompiers. C'est une mesure qui, je pense, non seulement fera l'unanimité, mais qui est un bon signal que nous pouvons lancer aux sapeurs-pompiers du Rhône et de la Métropole.

Je vous en prie mon colonel.

R/17-06/10 Mesures de soutien à l'accès au logement social des agents du SDMIS

Colonel DELAIGUE.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur le préfet, ce rapport sur les mesures de soutien à l'accès au logement social des agents du SDMIS vient du

fait que nous avons historiquement, depuis très longtemps, une convention entre l'OPAC du Rhône et le SDIS à l'époque, SDMIS aujourd'hui.

L'OPAC lui aussi s'est transformé et il y a eu en plus des conventions et directives nationales visant à favoriser le logement social des sapeurs-pompiers volontaires. Le nouvel OPAC du Rhône a décidé de faire une convention pour les sapeurs-pompiers volontaires du département du Rhône en gardant une partie de sa réservation de logements, un quart, plutôt pour des sapeurs-pompiers volontaires sous réserve qu'ils remplissent les conditions.

Il faut donc que l'on reconstruise l'ensemble du dispositif. Dans la convention initiale, le SDIS se portait caution et vous savez que la caution est un élément majeur dans un dossier de logement. Un demandeur disposant d'une caution solide voit son dossier étayé, mais bien évidemment s'il ne remplit pas les conditions, il n'a pas droit au logement social.

La mesure présentée ce soir est indépendante de la convention passée avec l'OPAC du Rhône. Elle vise simplement à ce que pour tous les sapeurs-pompiers professionnels, tous les sapeurs-pompiers volontaires et tous les personnels administratifs et techniques du SDMIS qui seraient amenés à postuler pour un logement social, le SDMIS puisse se porter caution. Bien évidemment cela ne vaut pas passe-droit pour obtenir un logement, mais cela permet d'améliorer les choses.

Cela est indépendant des conventions propres liées à l'accès des sapeurs-pompiers volontaires au titre du logement social.

Voilà, Monsieur le président, l'objet de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un beau projet et je pense que l'adhésion sera totale.

Y a-t-il des questions ? *(Non)*.

Il n'y a pas que l'OPAC qui est concerné, mais tous les

organismes qui travaillent sur le territoire du SDMIS.

Nous allons passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

**** La délibération R/17-06/10 est adoptée à l'unanimité.***

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, je pense que cela sera un « coup de pouce » utile à nos sapeurs-pompiers, qu'ils soient professionnels ou volontaires.

R/17-06/11 Actualisation des taux de promotion des personnels administratifs, techniques et sociaux du SDMIS dans le cadre de la mise en œuvre du P.P.C.R.

Colonel DELAIGUE.- C'est un dossier très technique sur le plan ressources humaines. Je rappelle que 800 décrets en Conseil d'État représentant tous les statuts de la fonction publique ont été modifiés pour mettre en place le P.P.C.R. dans toute la fonction publique.

Le problème, c'est que dans ce P.P.C.R., il y a eu des modifications statutaires avec des changements de grade, des changements d'appellation et donc aujourd'hui nous ne pouvons plus faire certains avancements dans les CAP parce que nous n'avons plus les ratios correspondant aux grades qui ont changé. Cela concerne les personnels administratifs et techniques, cela ne concerne pas les sapeurs-pompiers professionnels.

Globalement, les nouveaux ratios sont équivalents aux anciens ratios. Il y a eu un petit réajustement sur le haut de la catégorie B lorsque l'on est au choix, on est passé de 20 à 50, cela ne change pas fondamentalement les choses, mais il y avait un effet d'optique un peu négatif.

Je rappelle que ce n'est pas parce qu'il est écrit 100 % que 100 % des gens sont nommés puisque parallèlement à cela, il y a dans les statuts des ratios qui peuvent être parfois de 10 % et que bien sûr ces ratios s'appliquent également. Là, il s'agit juste du ratio promus/promouvables et non pas des ratios liés aux statuts.

Voilà donc la proposition qui a fait l'objet d'un avis favorable dans les commissions paritaires.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci mon colonel.

Y a-t-il des questions sur ce dossier ? *(Non)*.

Nous allons passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/17-06/11 est adoptée à l'unanimité.**

**R/17-06/12 Tarification des prestations de l'École
départementale métropolitaine des sapeurs-
pompiers**

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons signé un certain nombre de conventions avec des partenaires qui bien entendu doivent demeurer dans ce qui est l'identité même du SDMIS. Je pense par exemple à l'Armée de terre, à certaines écoles supérieures de chimie, à la police scientifique, etc. Le SDMIS a besoin d'être ouvert sur l'extérieur.

Là il s'agit probablement, au travers de cette tarification, de montrer que l'on peut être ouvert à des partenaires avec lesquels nous travaillons et cela participe à notre rayonnement chaque jour et pourra à terme générer quelques recettes.

Colonel DELAIGUE.- Monsieur le président, il s'agit d'une réactualisation des tarifs de l'école.

L'école est bien évidemment faite dans un premier

temps pour le SDMIS. Elle accueille le Centre d'Entraînement Zonal NRBC sous l'autorité du préfet de zone, qui vise à former 400 agents par an de tous les statuts et de toute la zone de défense en matière de risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques.

On a aussi des partenariats divers avec un certain nombre d'acteurs.

Il s'agit de réactualiser les tarifs pour que les gens qui utilisent notre outil participent à son financement. Ce n'est pas avec cela que l'on va construire le budget du SDMIS, mais c'est important d'être le plus proche de la réalité des choses.

C'est un ajustement des tarifs. Je noterai un point important. L'élément le plus significatif de cette remise à niveau, c'est l'accord que l'on a trouvé avec GRDF. Je rappelle que GRDF est le distributeur réseau du gaz de ville sur l'ensemble du département du Rhône et de la métropole de Lyon.

Aujourd'hui GRDF, qui n'est pas du tout implanté en termes de formation dans la région et suite à notre proposition, a souhaité s'engager pour trois ans, renouvelables. Le plateau technique gaz que l'on va faire pour nous, aura un agrément GRDF, et deviendra une école officielle de GRDF. Ce dernier s'engage sur une utilisation de 30 jours par an à raison de 2 500 €/jour. Ils auront leurs propres formateurs pour assurer leur formation.

Ce dispositif présente plusieurs intérêts. Chacun aura ses formations propres et nous ferons ensemble des formations croisées avec des formateurs croisés, sapeurs-pompiers chez eux et gaziers chez nous, comme on le fait avec les policiers et d'autres partenaires. De plus, nous aurons là une recette au moins pour trois ans, probablement plus de 75 000 €/an même si elle n'est pas tout à fait nette puisqu'il y a aussi quelques frais notamment de gaz.

C'est important aussi pour la reconnaissance de l'école. Cela permet d'accéder, par le biais de ces accords, à une notoriété

bien au-delà de la sécurité, vers des grands donneurs d'ordres, qui payent pour venir.

Cela leur permet d'avoir des formations à Saint-Priest alors qu'aujourd'hui ils traversent la moitié de la France pour aller se former. Les deux acteurs s'y retrouvent, c'est un accord gagnant/gagnant et c'est un des premiers accords externes importants pour l'école qui permet de montrer que l'on essaye, autant que possible, d'aller chercher des recettes.

M. LE PRÉSIDENT.- De plus, c'est une maison solvable, ce qui est tout à fait important.

C'est une avancée que l'on pourra probablement faire fructifier avec d'autres partenaires et c'est toujours intéressant dans d'autres réseaux et techniquement cela se justifie tout à fait.

Colonel DELAIGUE.- La mise en œuvre est prévue en janvier 2019.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci à ceux qui ont œuvré pour l'aboutissement de cet accord.

Y-a-t'il des questions, des observations ? *(Non)*.

Nous allons passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/17-06/12 est adoptée à l'unanimité.**

R/17-06/13 Modification de l'arrêté conjoint portant organisation du SDMIS

Colonel DELAIGUE.- C'est une modification modeste, mais néanmoins porteuse de sens. Ce sont deux articles visant à transformer le « groupement développement du volontariat » en

« groupement développement du volontariat et de l'engagement citoyen ».

On s'aperçoit, notamment depuis les attentats, qu'il y a un engouement extrêmement important de la population pour la sécurité. C'est une réalité que l'on n'avait pas vue dans d'autres domaines. Malheureusement, il a fallu des choses très graves pour que cette sensibilisation ait lieu, mais elle existe.

Au-delà des sapeurs-pompiers volontaires, les 4 500 volontaires c'est déjà de l'engagement citoyen, au-delà des 1 080 JSP, le nombre le plus important en France, c'est également un engagement citoyen, nous avons mis en place les cadets de la sécurité civile avec 4 collèges et 4 casernes qui sont associées. Il y a eu une petite cérémonie de remise de diplômes l'autre jour en préfecture. On peut peut-être d'ailleurs dire que l'année prochaine probablement on étendra le dispositif à un peu plus de casernes et un peu plus de collèges puisque le succès est évident et a du sens.

Il y a également tout le lien avec la population, les gestes qui sauvent, etc., Mais aussi d'autres éléments liés au suivi des gens qui seront amenés à faire réparation lorsqu'il s'est passé des choses.

Aujourd'hui, c'est un peu dispersé dans l'organisation du SDMIS, l'idée est de ramener toutes ces actions vers le citoyen dans ce groupement développement du volontariat, qui a fait ses preuves sur sa capacité à aller travailler à l'extérieur du SDMIS.

Voilà Monsieur le président les éléments principaux de ce petit rapport, porteur d'une meilleure connexion avec les citoyens.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci mon colonel.

La cérémonie a eu lieu dans le salon à côté, avec 4 collèges, dont celui de Mornant, qui étaient représentés. Monsieur le préfet a remis un certain nombre de diplômes, des tee-shirts, etc., c'était une cérémonie sympathique. Les professeurs et l'ensemble des

équipes éducatives étaient vraiment très heureux. Je rappelle que M. CAZENEUVE, quand il était ministre, avait demandé que chaque SDIS soit jumelé avec un collège. On était donc passé sur 4 collèges, Mornant, Vénissieux, Jean Monnet du 2^{ème} arrondissement et le collège Schoelcher Lyon 9^{ème}. Là on va monter en puissance, mais on n'a pas encore décidé du nombre. L'éducation nationale, vous l'imaginez, est très demandeuse donc on va aller dans son sens.

Plus il y aura d'enfants formés sur ces questions-là, plus ils sensibiliseront leurs parents, leurs professeurs, leurs amis. Ce sont donc des opérations tout à fait positives sur le plan social.

Deuxième chose, sur les gestes qui sauvent, il y a eu l'opération qui a été conduite sous l'égide de la Ville de Lyon avec le SDIS, le SAMU, l'Armée de terre, la Gendarmerie, la Croix-Rouge, toutes les grandes familles du secours étaient là. Sur la place Bellecour et au centre commercial de la Part-Dieu, il y a eu deux belles opérations que l'on va probablement aussi rééditer l'an prochain.

Je voudrais remercier tous les sapeurs-pompiers, professionnels ou volontaires, qui ont contribué à cette opération. Je pense qu'ils ont eu beaucoup de succès et de fait, contribuent à l'image positive de notre maison. Je crois que nos concitoyens sont toujours rassurés de les voir et peuvent accéder à de véritables formations et dans la période actuelle, c'est une bonne chose.

On verra éventuellement si l'on peut évoluer sur d'autres domaines, en tout cas c'est quelque chose qui est devenu nécessaire et je vous remercie Monsieur le préfet d'avoir beaucoup appuyé ces mouvements-là.

Nous allons passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

**** La délibération R/17-06/13 est adoptée à l'unanimité.***

R/17-06/14 Modification du règlement opérationnel du SDMIS

Colonel DELAIGUE.- Là aussi une modification en apparence mineure mais qui ne l'est pas, notamment sur le plan juridique. Le ministère de l'Intérieur a décidé de faire évoluer les règles opérationnelles en vigueur sur le territoire national.

En fait aujourd'hui nous avons de multiples règlements dont certains très anciens, notamment le règlement de manœuvre qui date de 1978, dont une partie non négligeable n'est plus appliquée, sauf que juridiquement ils existent. Bien évidemment en cas de sinistres les différents partenaires, assureurs, etc., n'hésitent pas à sortir des textes qui ne sont plus applicables, mais qui sont juridiquement encore en vigueur et opposables.

Le ministère a donc décidé de « nettoyer » les textes, d'abandonner la notion de directive opérationnelle qui, dans son titre, veut dire que l'on fixe à Paris des règles qui doivent être appliquées de façon identique sur l'ensemble du territoire national, pour passer à de la doctrine opérationnelle. Les termes sont subtils, mais ils sont très importants.

La doctrine opérationnelle est un cadre général qui s'applique également sur l'ensemble du territoire national, mais laisse au commandant des opérations de secours ou localement au préfet de département une certaine marge de manœuvre dans l'application tout en gardant un concept national général.

C'est donc une modification extrêmement profonde et pour pouvoir décliner cette doctrine opérationnelle nationale, nous avons besoin d'introduire dans notre règlement opérationnel des doctrines opérationnelles départementales.

L'idée étant de reprendre en trois ou quatre ans la totalité de nos règles opérationnelles pour les transformer au fur et à mesure que le ministère crée les doctrines nationales et les décliner

dans les doctrines opérationnelles départementales et petit à petit avoir une sorte de code à destination des commandants des opérations de secours avec un cadre opérationnel clair et, quand cela se passe mal, que les policiers, les gendarmes et les juges qui sont amenés à nous interroger le fassent dans le cadre officiel. Il est donc très important que les choses soient très claires car sur le plan pénal pour les commandants des opérations de secours, c'est un point stratégique.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci mon colonel.

Y a-t-il des questions ?

M. BARRY.- Je veux simplement dire qu'il me semble important de veiller à ce que les SDIS puissent intervenir en amont auprès de l'État notamment pour que les directives qui seront mises au point soient réellement applicables sur le terrain.

Colonel DELAIGUE.- Il s'agit bien de doctrines opérationnelles et non plus de « directives ».

Il arrive que le SDMIS participe à des groupes de travail en la matière.

M. LE PRÉFET STOSKOPF.- Je peux le dire, vu de là où je me trouve, le SDMIS est une référence nationale donc je pense que ce n'est pas ici nécessairement que les difficultés d'interprétation des doctrines nationales se trouveront, mais on peut même espérer que certaines soient inspirées par les exemples et la pratique des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du Rhône.

Pour rebondir sur votre remarque, vous avez complètement raison, les services d'incendie et de secours en France c'est autant de services qu'il y a de territoires. Ce n'est pas tout à fait vrai bien sûr, mais il y a quand même des spécificités territoriales, des organisations, une histoire, parfois des réminiscences d'anciens corps communaux et si les choses tombent évidemment de Paris sur le terrain on arrive parfois à des situations où les équipes sont en porte-

à-faux.

La seule difficulté c'est que la loi pénale, les jurisprudences, les tribunaux fonctionnent de la même manière partout, donc en faisant cela le ministère vise aussi à sécuriser. L'objectif, ce n'est vraiment pas de mettre en danger et en difficulté les services d'incendie et de secours, mais c'est aussi de les sécuriser pour qu'ils adoptent une pratique à peu près identique le jour où, malheureusement, et cela arrive parfois dans une société où beaucoup de choses se terminent devant les tribunaux maintenant, il y aurait à défendre les décisions qui ont été prises.

C'est dans cette enveloppe-là qu'il faut rester évidemment. Si on est dans quelque chose qui tombe d'en haut et qui n'est pas expliqué ou pas compris, on aura sans doute raté quelque chose.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur le préfet.

D'autres questions ou observations sur ces doctrines ?
(Non).

Nous allons passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/17-06/14 est adoptée à l'unanimité.**

M. LE PRÉSIDENT.- Deux mots avant de passer au SACR, il était question depuis environ deux mois que nous inaugurons ce soir à 18 heures 30 la nouvelle caserne de Lyon-Confluence. C'était une cérémonie à laquelle nous étions tous attachés car une nouvelle caserne c'est toujours un moment important dans un corps comme le nôtre. C'était aussi un moment pour honorer le colonel DELAIGUE qui, vous le savez, va être décoré et qui par ailleurs accède au grade de contrôleur général, c'est-à-dire

pratiquement général.

On voulait faire une soirée la plus ouverte possible où tout le monde pourrait être là. Malheureusement le ministre de l'Intérieur, qui ne maîtrise pas tout, n'a pas maîtrisé le fait qu'il y avait un séminaire gouvernemental qui commençait au même moment. On a essayé pendant quelques jours de repousser d'une journée cette cérémonie, à savoir demain samedi, mais cela n'a pas été possible car le séminaire se poursuit.

Nous sommes un peu dans la situation d'attente aujourd'hui et on vous prie de bien vouloir nous excuser. Nous travaillons en ce moment sur une date, qui serait avant le 14 juillet et qui serait probablement dans le même créneau horaire, plutôt vers 18 heures 30 si les choses se passent bien.

Bien entendu, vous serez alertés dès que nous aurons cette nouvelle proposition qui reposera sur l'accord du cabinet du ministre.

Mon colonel, je ne peux pas encore dire mon général, avez-vous des choses à préciser ?

Colonel DELAIGUE.- Je remercie ceux qui avaient prévu de venir. Pour ceux qui ne pouvaient pas, comme la date change cela laisse la possibilité à tout le monde de participer, ce serait parfait.

C'est important, il s'agit de la création de la 6^{ème} caserne de Lyon. On a profité de cet événement pour faire un petit historique de ces casernes. La première, Lyon-Corneille, en 1906, c'était des écuries et on partait à cheval. Grâce aux équipes du musée, j'ai une anecdote intéressante : M. BERLIET a mis en place à l'époque, avec le maire de Lyon, le premier camion de pompiers dans cette caserne. Les pompiers avaient tellement confiance dans cette nouvelle mécanique que lorsqu'elle partait, ils doublaient le départ avec un départ à cheval pour être certains de pouvoir éteindre

l'incendie... ! C'était il y a un siècle, ce n'est pas si vieux que cela.

Puis, il y a eu la caserne de Rochat dans le 7^{ème} arrondissement, en 1924. Ensuite il a fallu attendre la caserne de Gerland en 1958 avec le développement de la vallée de la chimie, de l'autoroute A7, etc.

Ensuite au moment où le quartier de la Duchère s'est construit, au moment du rapatriement d'Algérie, il y a eu la caserne de la Duchère, en 1965. La cinquième caserne, c'est celle de la Croix-Rousse qui a ouvert en 1980. Cela faisait donc 37 ans que l'on n'avait pas implanté une caserne à Lyon.

Si vous voulez en savoir plus, il faudra venir à la cérémonie !

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois qu'il y a un livre qui va sortir dans quelques semaines sur l'histoire des pompiers de Lyon et qui, au-delà de ce que le colonel a pu dire puisqu'il s'est contenté de quelques dates, vous permettra d'en savoir plus sur l'histoire des pompiers dans notre région.

Adoption du procès-verbal du 16 décembre 2016

M. LE PRÉSIDENT.- Il convient d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 16 décembre 2016.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

**** Le procès-verbal du conseil d'administration du 16 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.***

R/17-06/15 Schéma d'analyse et de couverture des risques (SACR)

M. LE PRÉSIDENT.- Le travail a commencé en début d'année. Je voudrais à cette occasion, Monsieur le préfet, remercier le

préfet GAVORY qui vous a précédé, et qui a été, avec nous, un élément important pour enclencher cette discussion.

Nous avons rassemblé un certain nombre de documents à la fois issus du SDACR, de la réglementation en vigueur, de toute nature, et qui étaient aussi issus d'une compilation de l'ensemble des chiffres utiles à la compréhension de ce qu'est le SDMIS aujourd'hui.

Nous avons également demandé à l'Agence d'urbanisme de travailler sur plusieurs scénarios, de ce que pourrait être l'aire urbaine, c'est-à-dire au-delà de la métropole et du département, de l'agglomération lyonnaise à 5, 10, 15 ans. L'Agence d'urbanisme a produit des cartes qui seront bien entendu utiles dans les mois et les années qui vont venir.

Bref, on a produit un document. Nous l'avons présenté avec le préfet GAVORY et le colonel DELAIGUE en février à l'ensemble des organisations syndicales et il y a eu une période pendant laquelle chacun a travaillé. On s'est revu il y a environ trois semaines et là, il s'agissait de présenter ce que serait le SACR, c'est-à-dire un document soumis par l'autorité préfectorale, signé par le préfet, qui sera un peu le fil conducteur de notre action tant qu'il sera en vigueur.

Ce document, vous l'avez peut-être parcouru, offre une orientation qui se veut très prospective, dans le rythme du temps. Il y a un certain nombre d'éléments qui, vous l'imaginez, n'ont jamais figuré dans un document comme le SDACR, il s'agit par exemple des attentats, et les organisations syndicales ont aussi fait valoir un certain nombre de remarques, par exemple le lien avec l'administration pénitentiaire, la nécessité d'avancer sur le développement durable, des choses de ce type-là dans les domaines qui concernent notre établissement.

Ce document qui nous accompagnera, et qui accompagnera bien entendu la convention financière que nous

signerons avec nos bailleurs et qui ensuite, dans chaque budget que nous examinerons devra être un peu la mise en musique de ce document, marque de manière extrêmement officielle et très vigoureuse, le rôle joué par le SDMIS pour le compte de l'État, le préfet, dans la mesure où c'est surtout dans des situations de crise que s'exercera cette vigilance.

Je vais donner la parole, si vous le voulez bien, d'abord à Monsieur le préfet, qui est chargé d'arrêter ce SACR. Ensuite, je donnerai la parole à qui voudra la prendre, notamment à Monsieur PFEFFER qui doit nous quitter en raison de problèmes familiaux et qui souhaiterait dire deux ou trois mots sur ce sujet.

Monsieur le préfet.

M. LE PRÉFET STOSKOPF.- Merci Monsieur le président.

Mesdames, Messieurs les élus. Effectivement c'est un moment important, un moment un peu solennel puisque le Schéma d'analyse et de couverture des risques, ce n'est pas un document que l'on révise tous les jours, ni même tous les ans.

Je voudrais avant tout remercier le colonel et ses équipes pour le travail qui a été accompli et dans la prolongation de ce qui avait été engagé par mon prédécesseur, féliciter la méthode, les échanges et les dialogues qui ont permis de partir, non pas complètement d'une page blanche parce que le SDMIS n'a pas été inventé cette année, mais en tout cas d'en faire un document aujourd'hui qui est à la fois impressionnant par sa taille, mais aussi par sa complétude et sa qualité.

C'est vraiment un document central de la gouvernance partagée entre les collectivités territoriales et l'État en matière de sécurité civile, c'est pour cela que c'est solennel, c'est pour cela que c'est un document cadre qui, pour un préfet de département, est parmi les éléments les plus essentiels à l'exercice de ses missions en

matière de sécurité.

Ce sur quoi je voudrais insister c'est que le SACR, ce schéma qui va être soumis à votre approbation, c'est un schéma qui ancre véritablement le SDMIS dans la politique de sécurité intérieure. J'ai parlé de sécurité civile tout à l'heure, de gouvernance partagée, mais là on va même un peu au-delà.

Ce SACR explique dans le détail quelles sont les menaces aujourd'hui, quels sont les moyens d'y faire face et la manière dont les sapeurs-pompiers s'inscrivent dans la réponse de sécurité intérieure. Peut-être que les choses les plus concrètes le disent mieux que des mots. J'ai participé évidemment à l'exercice Part-Dieu auquel certains d'entre vous ont également participé il y a moins d'une semaine et c'est vraiment l'illustration la plus actuelle et la plus impressionnante de la manière dont les sapeurs-pompiers participent à la gestion des crises les plus graves.

Évidemment, le SACR ce n'est pas que cela puisque l'idée c'est évidemment de prendre en compte l'ensemble des risques qui s'adressent à une société, dans les limites du département et quand vous parliez tout à l'heure de l'engagement citoyen et des efforts qui sont faits en direction des plus jeunes, je crois qu'il y a là aussi un élément très important de développement pour la politique de sécurité intérieure.

Il y a derrière cela la participation du SDMIS à tout ce qui fait la résilience de notre société et qui dépasse évidemment le SDMIS et même le département du Rhône : c'est la manière dont en France, et même dans nos sociétés occidentales, on arrive à se préparer aux grandes agressions, aux grandes catastrophes qui sont susceptibles d'intervenir, agressions ou catastrophes d'origine criminelle mais aussi bien sûr, et c'est un métier traditionnel des sapeurs-pompiers, agressions ou catastrophes à caractère industriel, à caractère naturel qui peuvent se produire à n'importe quel moment.

C'est une responsabilité importante que d'avoir à approuver ce document tel qu'il vous est présenté. Vu du préfet, vu de l'État, il répond aux objectifs et à la commande. Maintenant évidemment cela fait partie des choses qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de débattre.

Je vais donc vous rendre la main Monsieur le président, pour aller dans le détail de ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous savez Monsieur le préfet qu'il n'y a que le colonel DELAIGUE qui peut vraiment entrer dans le détail, mais avant je vais donner la parole à Renaud PFEFFER, qui doit nous quitter.

M. PFEFFER.- Dans le SACR, on verra que même si on doit avoir un outil d'analyse méthodique de l'activité de nos services d'incendie et de secours, il convient de s'inscrire dans l'avenir. Il a été adopté ce matin par le Conseil départemental à l'unanimité.

On n'oublie pas que 80 % de l'activité aujourd'hui de nos services reste le secours aux personnes, mais que l'on doit faire face à de nouveaux risques, tels que, bien sûr, le risque d'attentat, mais également les changements climatiques, les risques industriels que vous avez évoqués Monsieur le préfet. On doit aussi se projeter dans l'avenir avec l'enjeu de la transformation numérique, à la fois dans nos pratiques mais aussi dans l'échange d'informations.

Au Département, on se félicite vraiment de ce magnifique travail réalisé entre les services du SDMIS et les services de l'État, qui conforte la place de notre service comme un acteur central et de proximité pour assurer le secours et la sécurité des populations de notre territoire.

C'était juste ce petit message Monsieur le président, pour vous remercier, vous féliciter. Vous parliez tout à l'heure de référence nationale Monsieur le préfet en parlant du SDMIS, je pense que ce document est vraiment un document de référence et que si on

en débat aujourd'hui, je pense qu'il faut faire savoir aussi auprès des collectivités que l'on a ce type d'outils, qui sont des outils fabuleux au service de la population.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci cher Renaud PFEFFER.

Si vous le voulez bien, avant d'en discuter le colonel va rapidement tracer les éléments saillants de ce SACR, car bien entendu il est impossible de rentrer dans tous les détails.

J'ai fait allusion tout à l'heure à un souhait qui me semblait tout à fait juste des organisations syndicales visant à introduire un élément sur le développement durable. Il ne figure pas dans la version présentée, mais on insérera ce domaine-là dans la partie intitulée « une démarche d'ouverture citoyenne ». On pourra au moins décrire la volonté commune d'inclure dans le SACR la volonté de s'inscrire dans cette perspective.

Mon colonel, je vous laisse la parole pour un petit quart d'heure.

(Départ de M. PFEFFER à 16 heures 19).

Colonel DELAIGUE.- Je vais essayer de ne pas être trop long pour laisser le temps aux questions.

Concernant ce document, il est divisé en plusieurs parties et rien que les divisions ont déjà un certain sens.

Les 5 premières mesures sont les **orientations stratégiques**. Les deux premières vont ensemble. L'idée, c'est que le SDMIS est au cœur du dispositif de sécurité civile, c'est la première orientation stratégique, et la deuxième c'est qu'il est au cœur des territoires. C'est bien toute la particularité du SDMIS, c'est qu'à la fois il est un morceau d'une politique nationale dont on perçoit parfaitement avec les attentats ce qu'est cette partie-là, mais c'était vrai aussi pour les feux de forêt, pour des sinistres de très grande

ampleur.

Le SDMIS au cœur du dispositif de sécurité civile donc et le SDMIS au cœur des territoires puisque c'est un des services qui, par nature, est en proximité notamment parce qu'il a à la fois des salariés, que sont les sapeurs-pompiers professionnels, et des sapeurs-pompiers volontaires (1 230 professionnels et 4 500 volontaires), ce qui nous permet une présence dans les territoires.

Je rappelle que sur nos futures 95 casernes, quand on aura fini les constructions, il y en a 21 où il y a des professionnels et des volontaires et les autres n'ont que des sapeurs-pompiers volontaires. On voit bien cette dualité permanente, mais qui n'est pas en opposition entre être au cœur de la réponse de la sécurité de la nation et de l'autre côté, être très proche des territoires. C'est important de l'affirmer clairement parce que c'est effectivement cette dualité permanente qui se retrouve au cœur de notre mission.

Le troisième point, est placé très haut également dans les axes stratégiques, c'est la sécurité des sapeurs-pompiers dans le domaine opérationnel. Je rappelle que même si nous avons fait baisser les accidents en service commandé, il y avait entre 20 et 25 tués par an il y a 20 ou 30 ans, aujourd'hui il y en a moins de 10, c'est encore beaucoup trop au niveau national. Aujourd'hui les trois grandes causes de décès des sapeurs-pompiers sont les accidents de la circulation, les accidents cardiaques et les accidents opérationnels.

La politique de prévention très affirmée du SDMIS est donc très importante. S'y rajoutent bien sûr les agressions de sapeurs-pompiers, notamment les plaintes que l'on est amené à déposer, qui sont un élément majeur. Comme on l'a déjà dit ici, il ne s'agit pas que les sapeurs-pompiers partent en intervention en ayant peur de l'environnement dans lequel ils vont agir, ce qui serait néfaste à la qualité opérationnelle.

Le quatrième point, c'est la qualité et la performance

globale dans le domaine opérationnel. C'est une orientation générale de tous les SDIS d'aller vers cette performance globale. L'idée, c'est de dire que c'est important d'appréhender l'ensemble des enjeux.

Enfin, la résilience du SDMIS : on doit avoir le souci permanent que ce ne soit pas le premier service qui soit à genoux le jour où il y a une crise ou un problème, notamment en matière d'informatique, de logistique, de carburant ou de réseau radio. Nous devons avoir de la résilience et à un moment où, petit à petit, tous les services tombent les uns après les autres, nous devons être encore en capacité, même en mode dégradé, d'assurer notre mission.

Ce sont les orientations stratégiques. Elles sont importantes et donnent un sens à l'avenir.

Ensuite, on rentre un peu plus dans le détail sur la **couverture des risques courants, des risques complexes, des risques ou menaces d'attentats et ses améliorations pour le citoyen.**

L'idée générale, c'est de dire que globalement, et les rapports d'inspection le disent, la qualité aujourd'hui de secours du SDMIS est bonne, voire très bonne. Je rappelle que le temps moyen, une fois que l'on a traité l'opération de secours au CTA/CODIS et que l'on déclenche les sapeurs-pompiers, est de l'ordre de 10 minutes. Sur 100 000 opérations de secours, c'est une réponse de qualité avec des éléments techniques importants, des sapeurs-pompiers très préparés, qu'ils soient professionnels ou volontaires, et également des équipes spécialisées de très haut niveau.

L'idée générale, c'est de dire qu'aujourd'hui la réponse est bonne et que l'on n'est pas dans une logique de reculer sur cette réponse, mais que bien évidemment on est aussi dans un contexte budgétaire qui ne justifie peut-être pas forcément d'en faire trois fois plus.

Quels sont les grands enjeux ?

C'est d'abord le secours d'urgence aux personnes. C'est la première fois que l'on met cette mission en premier. Les risques du quotidien, c'est d'abord le secours d'urgence aux personnes. Plus de 80 % des interventions sont du secours d'urgence aux personnes.

Un des problèmes, c'est que là on est totalement dépendant des politiques de santé et des politiques sociales, c'est-à-dire que s'il y a un élément de faiblesse à un autre endroit que chez nous, immédiatement il y a un impact direct sur les services d'incendie et de secours. Vous fermez un hôpital à un endroit, une caserne de volontaires qui mettait 30 minutes pour aller à l'hôpital va mettre 2 heures.

L'idée sous-jacente est de proposer une réponse graduée. Aujourd'hui 7 000 interventions sont paramédicalisées par des infirmiers du SDMIS et 5 000 sont médicalisées par des équipes du SMUR et celles-ci ont même parfois du mal à répondre à la médicalisation des interventions. Il y a l'hélicoptère de la sécurité civile qui est médicalisé à mi-temps par les équipes du SAMU et à mi-temps par les équipes du SDMIS.

On a donc un niveau de réponse graduée qui est intéressant, mais on voit quand même que le système a une fragilité par des raisons externes. Dans certaines zones, on s'interrogera sur le fait de savoir s'il faut transporter une personne qui est blessée légèrement jusqu'à l'hôpital à Lyon, alors qu'il y a peut-être une maison de santé qui est située à 15 minutes de l'endroit où l'on a pris en charge la personne.

Faire partir des sapeurs-pompiers volontaires pendant 5 heures le temps d'un aller/retour juste pour transporter à l'hôpital une personne qui n'a pas grand-chose pose un problème en matière de disponibilité des volontaires et on contribue à favoriser un système d'hospitalisation des personnes. On voit donc bien qu'il y a des questions importantes à traiter et notamment avec les ARS parce que l'on est tributaire de ce qui se fait globalement du côté du ministère de

la Santé, pour simplifier. C'est donc un enjeu tout à fait considérable car 80 % des missions, cela augmente tous les ans. Aujourd'hui l'incendie ne représente plus que 6 %. Nous avons fait moins de 1 000 feux de structure en 2016 et on verra tout à l'heure comment maintenir la compétence de 6 000 sapeurs-pompiers sur les feux de structure. Ce ne sont pas seulement avec les feux pour lesquels ils interviennent qu'ils resteront performants, il faudra aller sur de la formation, bien évidemment.

Ensuite il y a la couverture des risques liés aux nouvelles technologies. C'est un changement profond. Il n'y aura bientôt plus une seule voiture qui ressemblera à une autre, cela veut dire qu'il y a des pièges partout. Demain les carburants changeront tous, l'hydrogène, l'électricité, etc., donc c'est aussi extrêmement dangereux pour les sapeurs-pompiers.

Nous avons également les feux des grands entrepôts. Nous avons aujourd'hui des entrepôts dont la taille est telle que lorsque vous mettez des lances d'un côté et de l'autre, elles ne se croisent même pas.

Bien sûr, il y a les risques d'attentats qui représentent un enjeu majeur et probablement pour les décennies à venir. Le SDMIS est déjà en avance sur ce dossier-là, mais c'est un dossier où vous êtes en permanence obligé d'anticiper que ce soit pour ce qui concerne les attentats conventionnels, il suffit de regarder l'actualité et ce qu'il s'est passé ces derniers mois dans les pays qui nous entourent, ou les attentats de nature NRBCE. Sans trahir des secrets, aujourd'hui nous savons que les groupes djihadistes travaillent sur ce type d'attentats qui, en plus de tuer des citoyens, auraient des effets également sur les policiers et les sapeurs-pompiers qui interviendraient.

Les mutualisations et les partenariats, sont très importants face aux grands risques demain et la réponse n'est pas uniquement une réponse départementale publique. Cela veut dire que

bien évidemment il faut utiliser tous les pouvoirs qu'a le préfet de recourir à tous les moyens publics et privés, à la fois du département, des départements d'à côté et de tout le territoire national, voire international. Tisser des mutualisations et des partenariats est tout à fait stratégique.

L'humain au centre de la réponse opérationnelle. Les sapeurs-pompiers, comme je l'ai dit tout à l'heure, 1 230 sapeurs-pompiers professionnels et 4 500 volontaires, c'est d'abord une réponse de femmes et d'hommes, avec la complémentarité des professionnels et des volontaires qui aujourd'hui donnent, sur le plan opérationnel, dans notre territoire une réponse d'une qualité tout à fait exceptionnelle.

C'est également la capacité de gérer en même temps plusieurs sinistres et notamment plusieurs attentats et nous l'avons vu à Paris en 2015. Notre objectif opérationnel c'est 4 attentats, mais bien évidemment comme je l'ai dit à Monsieur le préfet, s'il y en avait un 5^{ème}, on saurait faire et on le ferait.

Ensuite, et c'est un point important, un corps départemental et métropolitain représentatif de la société dans laquelle il vit. On peut penser en premier aux hommes et aux femmes, il me semble que dans la population c'est à peu près 50/50, ce n'est pas encore tout à fait le cas chez nous, nous avons une petite marge de progression encore, mais c'est important de ressembler le plus possible à la société dans laquelle on intervient.

Les évolutions technologiques. Bien évidemment la transformation numérique n'est pas une option, c'est en route, et le numérique c'est à la fois offensif et défensif. C'est offensif parce que demain forcément nous aurons des sapeurs-pompiers connectés avec à la fois des bilans numériques, probablement des surveillances de sapeurs-pompiers avec des textiles numériques, mais c'est également défensif parce que demain si nous subissons une cyber-attaque, on peut nous atteindre en quelques minutes. Il y a donc forcément des

enjeux de sécurité qui sont extrêmement importants.

Je dois dire d'ailleurs que nos services ont fait un travail de qualité exceptionnelle puisque nous n'avons absolument pas été touchés par les deux récentes cyber-attaques car les parades étaient déjà installées mais jusqu'au jour où il y en aura une qui passera au travers. Ce sont des choses extrêmement importantes.

On le verra tout à l'heure pour la formation, mais le numérique va probablement transformer les choses.

Sur les futurs réseaux de transmission, on sait très bien qu'avec les évolutions du téléphone et de la téléphonie, 4G aujourd'hui et probablement demain la 5G, tout le monde aura de plus en plus de mal à avoir des applications spécifiques comme il existe encore en matière de sécurité civile aujourd'hui. Même les militaires aujourd'hui travaillent sur cette problématique d'évolution des transmissions.

Le ministère de l'Intérieur travaille, je le rappelle, sur le futur système national unique de gestion de l'alerte. Les sapeurs-pompiers volontaires nous ont rappelé que c'était important que ce système unique ne vienne pas nuire à la qualité de la liaison avec les sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires dans les usages, mais l'idée quand même c'est de pouvoir avoir plus de mutualisation et notamment dans les petits SDIS d'avoir des systèmes beaucoup plus interopérables qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Et surtout, on va passer à l'ère des données, du « big data ». D'ici peu, probablement, nous ne répondrons plus au téléphone, nous ferons de l'échange informatique de données et ce seront des voitures, des maisons qui vont nous appeler au secours et pas forcément des gens. Ce sont des évolutions sur lesquelles on ne pourra pas reculer. Au 1^{er} janvier 2018, ce sont les voitures qui vont nous appeler pour nous dire qu'il se passe quelque chose.

Un nouveau modèle de formation. Là, l'enjeu est

majeur et avec le numérique, ce sont les plus grands enjeux. Aujourd'hui nous avons globalement refait les casernes, nous avons un matériel performant, c'est sûr qu'il faut l'entretenir et le renouveler, mais la qualité du secours se fera par les hommes et les femmes qui seront au bout du système.

Le défi, c'est comment maintenir polyvalents, formés, tous nos sapeurs-pompiers, qu'ils soient volontaires parce qu'ils ont quand même une famille et un métier, ou qu'ils soient professionnels en travaillant demain 1 607 heures. C'est un enjeu majeur. Bien sûr que le numérique nous aidera, mais pas seulement, et il faudra redéfinir notre dispositif de formation.

Enfin, **une démarche d'ouverture citoyenne** et nous rajouterons, comme le président l'a dit, le développement durable chaque fois que l'on peut.

Les jeunes sapeurs-pompiers et l'engagement citoyen, je trouve que c'est intéressant de l'affirmer ici parce que c'est une connexion humaine très importante.

Enfin, nous pensons que c'est intéressant qu'un comité scientifique en appui de la prospective du SDMIS avec des gens extérieurs, de temps en temps, porte un regard sur notre établissement public.

Voilà, Monsieur le président, Monsieur le préfet.

(Départ du colonel KAISER à 16 heures 36).

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des observations ?

M. BARRY.- Monsieur le président, d'abord je voudrais remercier le colonel DELAIGUE et ses équipes pour le travail réalisé parce qu'au-delà de ce document très synthétique, je sais ce que représente de réaliser un schéma d'analyse et de couverture des risques et le travail énorme que cela constitue.

J'ai quelques remarques à faire, concernant d'abord la carte qui figure en page 11. Le secteur Villefranche-Limas apparaît en bleu, c'est-à-dire qu'il est envisagé une baisse du nombre de la population entre 2010 et 2030. J'ai questionné mon collègue responsable de l'urbanisme sur Villefranche et l'agglomération, par ailleurs conseiller départemental, qui lui-même s'étonne de ce bleu. C'est peut-être une erreur, je ne sais pas. Manifestement la population augmente et continuera d'augmenter dans les années à venir.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est sur l'évolution de la population entre 2010 et 2030 ?

M. BARRY.- Oui. Je ne suis pas un spécialiste de la démographie, mais pour avoir questionné mes collègues, cela paraît surprenant.

Sur le chapitre concernant la couverture des risques courants et les améliorations à apporter dans l'implication des citoyens, il est écrit : « *Le citoyen doit être un acteur de la réponse de sécurité civile. Il est nécessaire d'affirmer le rôle de l'appelant comme premier acteur.* » Bien évidemment c'est très important et je me retourne vers Monsieur le préfet, je pense que l'État a un rôle éminent à jouer dans ce domaine.

Les SDIS ne peuvent pas assumer cette tâche à eux seuls, il faut véritablement, il me semble, et l'expérience parle, que l'État assume vraiment son rôle dans ce domaine. Je pense qu'il y a des moyens techniques de faire en sorte que l'alerte des secours soit donnée de la façon la plus optimale possible, ce qui n'est pas forcément le cas encore aujourd'hui et qui pénalise l'action des pouvoirs publics.

Colonel DELAIGUE.- Aujourd'hui l'appelant aurait tendance à être un peu passif, c'est-à-dire qu'il appelle les secours et la société compte sur une réponse du service public qui va arriver. Sauf que l'on s'aperçoit qu'aujourd'hui les gains possibles sont limités

ou faibles et que là où il peut se passer quelque chose de très intéressant lorsque l'on est une victime, c'est ce que va faire l'appelant en gestes de secourisme pour maintenir la personne en vie, le temps que des secours plus professionnels arrivent.

On est bien dans cette logique de dire qu'aujourd'hui il y a une grosse marge de progrès aussi pendant la période où le service public n'est pas là. C'est dans ce sens-là que c'est mentionné.

On le fait aujourd'hui puisque les opérateurs du CTA/CODIS expliquent à l'appelant ce qu'il faut faire, ce qu'il ne faut pas faire et ils utilisent ce temps d'arrivée des sapeurs-pompiers pour qu'il se passe des choses, augmentant les chances de survie, on peut faire de vrais progrès à moindre coût pour l'établissement.

M. BARRY.- On est bien d'accord. Ce que je voulais dire, c'est qu'il me semble qu'en amont il pourrait y avoir un travail beaucoup plus important de fait par l'État, au travers des médias (radio, télévision...) pour former précisément nos concitoyens à cette réalité que la chaîne de l'alerte est importante et l'appelant en particulier.

(Départ de MM. COHEN et FORISSIER à 16 heures 40).

M. LE PRÉFET STOSKOPF.- L'an dernier, les gestes qui sauvent, au sens large, ont été désignés grande cause nationale, ce qui a permis de débloquent un certain nombre de crédits et d'espaces radio et télévision. C'est la Fédération nationale des sapeurs-pompiers et la Croix-Rouge qui ont été chargées de mettre en œuvre cette campagne d'information.

Vous avez certainement raison, on peut toujours faire plus et mieux, après il faut aussi laisser leur place à ces grands acteurs qui sont très investis dans ces domaines. Il y a les SDIS, mais il y a effectivement les grandes associations nationales qui travaillent aussi et il faut les aider et les soutenir, il ne faut pas les remplacer. Je pense que c'est dans cet ordre-là que cela doit se faire.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur MERCIER.

M. MERCIER.- Merci Monsieur le président.

Je veux vous féliciter ainsi que le colonel pour le travail qui a été fait en lien avec Monsieur le préfet pour présenter ce nouveau schéma. Ce schéma n'arrive pas tout seul, il est bien sûr précédé par d'autres schémas et on retrouve un certain nombre de constantes dans notre département.

Je voudrais souligner deux ou trois choses.

D'abord, le niveau auquel le corps départemental et métropolitain est parvenu. Quand on regarde les choses, au bout de 15 ou 20 ans, on voit qu'elles ont beaucoup changé et cela est dû d'abord à l'effort de formation qui a été fait par le service. On arrive à un très bon niveau de tous les sapeurs-pompiers et du service départemental-métropolitain, les professionnels bien sûr, mais aussi les volontaires qui passent beaucoup de temps en formation - beaucoup plus aujourd'hui qu'en intervention-, comme le font d'ailleurs leurs collègues professionnels.

Ce niveau-là nous permet d'avoir aussi une capacité de mobilisation importante qui, lorsqu'arrivent des événements graves, permet d'assurer les relèves. On l'avait vu il y a quelques années lorsqu'il y avait eu un accident d'autocar ou bien dans d'autres sinistres un peu important, cette capacité de relève qui existe au niveau du service.

Je comprends bien et je partage le souci selon lequel ce sont tous les citoyens qui doivent prendre en charge la sécurité, mais je sais aussi que s'il existe l'effort de sécurité dans tous les domaines de la sécurité, les citoyens ne peuvent pas tout faire et la sécurité c'est aussi une affaire de compétences professionnelles. Il faut bien sûr informer, former, mais sinon ce ne serait pas la peine de constituer des corps comme celui-là. Il y a forcément, à un moment donné, la nécessité de pouvoir compter sur des sapeurs-pompiers.

Ce schéma est complètement dans le monde de demain et c'est très bien, mais il y a encore des aspects du monde d'hier en même temps. Par exemple, il faut régler les questions lancinantes avec les services de santé. Comment fait-on ? Aujourd'hui, sur le territoire notamment, il y a les carences diverses et autres, les carences c'est un fait, mais est-ce que les services d'incendie doivent pallier toutes les carences ? Plus vous allez dans le Rhône profond, plus c'est le cas. Après, il y a des choses qui sont toutes simples. Je vois chez moi, les services travaillent très bien, il n'y a pas de problème, mais le service d'urgence est à Roanne et les gens m'ont dit que là-bas à l'hôpital, ils ne veulent plus voir les gens du Rhône. Pourquoi pas, ce n'est pas très grave, mais il faut simplement régler la question et organiser avec le service d'urgence de Tarare la question, de telle façon que les choses se passent normalement, automatiquement et correctement.

Toutes ces questions-là sont de petites questions, mais qui, ajoutées les unes aux autres, donnent parfois un sentiment d'imperfection.

Je voudrais attirer votre attention Monsieur le président sur la question de la formation des JSP. Il me semble qu'il y a quelques petits problèmes au niveau des formateurs et ce serait bien que l'on puisse trouver une solution pour la rentrée si on veut que tout le monde soit là et que l'on n'ait pas des jeunes sans formateurs. Je ne veux pas embêter l'assemblée avec cette question, je vous en parlerai tout à l'heure et je suis sûr que vous saurez trouver la bonne solution d'ici la rentrée pour que tout fonctionne bien.

Le SACR prend bien en compte toutes les capacités du service, il projette dans l'avenir et c'est très bien. Vous aurez de plus en plus d'interventions nouvelles et différentes, mais il restera aussi les interventions classiques qu'il faudra faire dans le secteur et notamment dans le nord du département, avec une population vieillissante qui a besoin d'avoir de la sécurité. Et je ne suis pas très

sûr que tous les citoyens soient aussi capables que le colonel, qui pour cela a été promu général, de faire parler leur voiture à leur place. *(Rires)*.

M. LE PRÉSIDENT.- Deux mots. Concernant la carte, nous avons demandé à l'Agence d'urbanisme de faire un Polaroid et il est clair qu'il ne faut pas la regarder comme un document programmatique et si vous le présentez à votre adjoint à l'urbanisme, il risque d'être apeuré. Cela étant, je suis incapable de vous dire pourquoi tout Villefranche est en rouge et pourquoi Saint-Georges est en bleu.

Ce que je vous propose, c'est que l'on va se tourner vers l'Agence d'urbanisme et leur demander une explication et on vous l'enverra le plus tôt possible.

Mon problème, c'était de bien montrer que l'avenir du SDMIS était lié à l'avenir du territoire, - et je vais revenir sur ce qu'a dit Monsieur MERCIER qui est extrêmement important-, et de ne pas résumer l'avenir des territoires à la stricte Métropole. Il s'agit bien de l'aire métropolitaine la plupart du temps et cela concerne bien entendu tout le sud du département, tous les territoires de Mornant, etc., tout l'est, la communauté de communes de l'est lyonnais, etc., tout ce qui va vers le département de l'Isère, et aussi une grande partie du nord du département et l'axe de la Saône étant également tout à fait important.

Bien entendu, vont se développer dans l'avenir, dans 10, 15, 20 ans, des activités liées au SDMIS qui seront plutôt à certains endroits diurnes et à d'autres nocturnes, etc. C'est un premier point, mais merci pour la remarque sur les cartes.

Par ailleurs, sur la question des territoires un peu délaissés pourrait-on dire, cela rejoint directement les préoccupations des sapeurs-pompiers volontaires que nous avons réunis, en présence de Monsieur le préfet. C'est un élément qu'ils nous ont posé et qui, je

crois, pourrait être multiplié dans de nombreux territoires. Un exemple a été présenté sur un territoire, ce n'était pas celui dont vous parliez, et ils expliquaient que jadis ils transportaient une personne qui par exemple s'était foulée une cheville, chez un médecin ou une maison de santé, or maintenant tout est fermé, les hôpitaux ferment à 18 heures ou à 19 heures, etc.

Il y a donc un vrai problème dans ce pays dans un certain nombre de territoires. Pourquoi devient-on sapeur-pompier volontaire ? C'est pour être dans l'action, pas pour transporter quelqu'un qui a des problèmes bénins dans un hôpital et perdre 4 heures de son temps. En plus, il s'agit d'être efficace.

Voilà le type de question que je souhaiterais que l'on pose par exemple à ce que l'on pourrait appeler un comité de scientifiques, c'est-à-dire comment défendre le mieux possible les zones rurales avec notamment un vieillissement de la population,

C'est pour cela que, selon moi, il faudrait que ce comité ne soit pas un comité théodule, mais qu'il soit mobilisé sur des questions importantes qui sont un peu en dehors de notre strict quotidien. La question c'est comment l'ARS envisage l'avenir de ce pays ? Ils l'envisagent de manière un peu comptable d'après ce que j'ai vu et il s'agirait de leur présenter des cartes de géographie et les cartes de l'Agence de l'Urbanisme. Elles leur seraient utiles, même si les couleurs ne sont pas les bonnes.

Je pense qu'il faudra des gens très pointus en droit, dans les sciences médicales, dans un certain nombre de domaines de manière à pouvoir éclairer notre lanterne et poursuivre dans le sens des alertes données par exemple par l'association des volontaires. Je crois que c'est important.

Dernier point, je crois beaucoup à l'action citoyenne. Le colonel l'a dit, le temps d'intervention est en moyenne de 10 minutes pour les services du SDNIS. C'est vrai qu'il y a probablement des

endroits en France où c'est 25 minutes, peu importe. Dix minutes, c'est une moyenne. On sait qu'à certains endroits pour des raisons géographiques, c'est 8 minutes.

Là aussi, selon l'heure cela varie dans l'agglomération lyonnaise. Tout cela demande donc à être modulé.

En tout état de cause, on en discutait avec le professeur PETIT qui était l'ancien responsable du SAMU et des urgences de Lyon, ce qui est vital, c'est de 0 à 5 minutes et de toute façon les sapeurs-pompiers ne vont pas arriver en moyenne en 5 minutes auprès de la victime, qu'elle soit en zone rurale ou même au centre commercial de la Part-Dieu.

Il y a donc un vrai enjeu qui se pose, c'est-à-dire qu'il y ait une mobilisation citoyenne, mais pas n'importe comment. D'un côté, il faut faire en sorte que les jeunes puissent être initiés, il faut aussi que les entreprises mettent un peu d'argent pour former leur personnel à l'utilisation d'un défibrillateur par exemple. Il y a pas mal de choses à faire et c'est peut-être notre travail aussi de le faire, mais jamais on ne pourra arriver aux 5 minutes en moyenne. Il va donc bien falloir faire en sorte que tous les concitoyens puissent préparer l'arrivée des sapeurs-pompiers.

Hier je recevais une équipe d'une dizaine de communes de Catalogne, il n'y avait pas encore Barcelone, et ils travaillent sur une application appelée « sécurité et secours » où il y a 350 personnes qui sont initialisées, qui se sont engagées à intervenir quand elles ne sont pas loin. Il y a des sapeurs-pompiers de Lyon qui travaillent sur une application de ce type actuellement, à titre privé, où les gens sont géolocalisés et à chaque fois qu'il y a une personne en détresse à 300 mètres du lieu où ils sont, ils disent s'ils y vont ou pas. Ce sont des gens qui ont des capacités, ils sont médecins, infirmiers, sapeurs-pompiers, etc. et qui interviennent dans le cadre de leur vie privée.

Je pense qu'il va falloir travailler dans ces domaines-là car il s'agit d'un enjeu citoyen qui peut concerner tout un chacun, dans son entreprise, dans sa vie privée, sur la route...

Voilà un peu les enjeux. Je ne crois pas que l'on soit beaucoup de SDIS à se poser la question, en tout cas à l'étranger on commence sérieusement à se la poser. Vous savez qu'en Espagne, il n'y a pas de SAMU, ce sont les ambulances qui véhiculent les gens de la voie publique jusqu'à un hôpital.

Je pense qu'il va donc falloir que l'on travaille. Ce n'est pas nécessairement au SDMIS de tout faire seul, il faut que ce soit le pays qui se charge de cela et pas seulement à la lumière des attentats. Comme le dit le président MERCIER, il y a la question du vieillissement dans de nombreuses zones du territoire. Il faudra de plus en plus de gens susceptibles d'intervenir.

Y a-t-il des interventions ?

M. ARTIGNY.- Juste une petite remarque sur votre dernière intervention, il faut quand même savoir qu'aujourd'hui dans beaucoup d'entreprises dans lesquelles il y a des représentants du personnel sur la santé au travail, ce genre de procédure existe. Il y a des équipiers de première intervention qui permettent de mettre les salariés en position latérale de sécurité par exemple, d'avoir des premiers soins en attendant l'arrivée des sapeurs-pompiers. Cela répond à une partie de votre question.

Je remercie le colonel DELAIGUE pour ce rapport très synthétique et très clair, mais pour ma compréhension personnelle j'aurais aimé avoir deux petites précisions.

À la page 15, on parle de la sécurité des sapeurs-pompiers dans le domaine opérationnel, on évoque un certain nombre de choses, notamment les agressions et puis la couverture psychologique des sapeurs-pompiers qui ont été victimes d'agressions, mais dans le rapport que nous avons balayé tout à

l'heure, le n° 06/03 sur les marchés à procédure adaptée il est fait référence à des tentatives de suicide.

Je voudrais savoir comment vous intégrez la problématique de tentative de suicide évoquée dans ce rapport-là dans la sécurité des sapeurs-pompiers.

La question que l'on peut aussi se poser dans ce cadre-là, c'est : est-ce lié ou pas au fait que l'on ait une activité de service aux personnes assez soutenue qui fait que cela arrive sans doute systématiquement en situation de tension ? Cela pose problème parce que si effectivement on a des sapeurs-pompiers en situation de tension, cela veut dire qu'après l'efficacité d'intervention se pose.

Un dernier sujet qui n'a rien à voir avec cela, récemment il y a eu le déclenchement d'un plan d'urgence interne à la centrale du Bugey, donc c'est une situation accidentelle quand même assez préoccupante. J'aimerais savoir comment les sapeurs-pompiers du SDMIS interviennent ou pourraient éventuellement intervenir si malheureusement d'aventure nous avons un accident nucléaire sur le Bugey de plus grande ampleur.

Sachant, sauf erreur de ma part, que nous avons eu le déclenchement de deux plans d'urgences en moins de 15 jours à la centrale nucléaire du Bugey. J'aimerais savoir comment les sapeurs-pompiers du SDMIS peuvent intervenir, soit auprès de la centrale du Bugey, soit au niveau de la ville de Lyon.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur JACQUET.

M. JACQUET.- Merci Monsieur le président.

J'avais la préoccupation de ne pas voir évoquées les cyber-attaques, mais cela a été fait. Si le système national de gestion de l'alerte venait à être attaqué, qu'est-ce qui se passerait ? Je pense que vous vous en préoccupez bien évidemment.

Je voulais également vous remercier pour l'excellence du travail et les propositions qui sont faites.

Autre point, qui coule peut-être de source mais qui mériterait peut-être d'être précisé, c'est que bien entendu les moyens affectés pour la couverture des risques sont évalués et sont effectifs, c'est-à-dire que l'on a un document sur l'évaluation des risques et bien entendu la couverture de ceux-ci, il faut les moyens matériels et humains et ceux-ci sont prévus, envisagés, prêts à intervenir, etc.

La dernière remarque c'est sur votre suggestion d'avoir un comité scientifique qui porte un regard extérieur. Bien entendu dans ce comité il peut aussi y avoir le regard citoyen. Nous parlons beaucoup de l'intervention citoyenne et effectivement il faut que ce soit aussi dans l'évaluation.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Mon colonel, vous répondez et ensuite peut-être que Monsieur le préfet souhaitera donner un point de vue complémentaire.

Colonel DELAIGUE.- Je vais répondre tout d'abord à la question sur, les CHSCT, les risques psychosociaux et les enjeux opérationnels. Pour ce qui concerne le CHSCT, c'est une réalité au SDMIS depuis déjà de très nombreuses années et quasiment depuis le début de la départementalisation, puisqu'il faut savoir que le 31 janvier 1999 nous avons eu un accident gravissime avec un sapeur-pompier qui s'est fait arracher une jambe sur un feu de voiture au GPL à Vénissieux. Cela faisait 31 jours que le corps départemental existait, et alors que ce n'était pas obligatoire, nous avons créé un CHSCT. Nous avons eu ensuite l'accident de 2001, puis l'accident de 2008, des accidents opérationnels mortels.

C'est donc quelque chose qui est dans l'ADN du SDMIS de se préoccuper de la sécurité et c'est pour cela que l'on a mis un axe stratégique immédiatement après la mission pour bien marquer ce point. Ce n'est pas juste de l'affichage, c'est une réalité.

Vous développez un peu plus le problème des risques psychosociaux. Vous avez pu voir que l'on a créé un poste de

psychologue. Sur ces problèmes-là, nous avons passé des marchés pour nous faire aider par des experts agréés lorsqu'il y a des problèmes de tentatives de suicide, parce que ce sont des sujets complexes et le regard extérieur est important pour nous. On ne veut pas traiter cela entre nous. C'est quelque chose de très important pour nous et l'idée c'est effectivement de faire les choses le mieux possible dans ce domaine-là.

Sur la centrale du Bugey, je laisserai compléter par Monsieur le préfet, c'est le département de l'Ain, cela relève du préfet de l'Ain. Pour votre information, nos équipes NRBC font partie du plan de secours de la centrale et sont intégrées dans les dispositifs opérationnels et le DOS c'est bien le préfet de l'Ain et le commandant des opérations de secours est bien le directeur de l'Ain et d'abord le directeur de la centrale bien évidemment qui a un rôle particulier à jouer.

Sur l'analyse et la couverture, ce qui est dit dans le rapport qui vous est présenté, se retrouve dans le rapport d'inspection. Aujourd'hui, tant sur les risques traditionnels que sur les parties spécialisées, le niveau de couverture actuel du SDMIS est un niveau de couverture pertinent.

Bien sûr, on peut toujours faire plus, mais ce qui est dit vraiment dans ce rapport, c'est que le niveau de couverture est pertinent. Ce n'est pas que nous qui le disons, ce n'est pas que le préfet qui le dit, c'est aussi l'inspection qui est passée il n'y a pas longtemps, en 2014, et qui a confirmé cet élément-là. Par contre l'idée aussi c'est de dire que l'on ne recule pas, c'est-à-dire que l'on n'enlève pas des équipes spécialisées, on est dans cette logique du bon emploi des moyens.

Concernant les cyber-attaques, c'est un dossier très sensible au niveau national et au niveau local, bien évidemment.

Quant au regard citoyen, je laisserai éventuellement le

président y répondre.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur le préfet.

M. LE PRÉFET STOSKOPF.- Simplement une précision sur le risque nucléaire, effectivement si au-delà du déclenchement des plans d'urgence internes devait se poser la question du déclenchement d'un plan particulier d'intervention, comme on est sur des zones de danger qui sont à la frontière de plusieurs départements, la zone de défense dont le siège est à Lyon et dont je gère le service, serait bien sûr activée et amenée le cas échéant à déclencher les moyens du SDMIS si nécessaire, pas uniquement d'ailleurs dans l'hypothèse où il y aurait une difficulté dans le Rhône, mais tout simplement pour prêter main-forte aux services des départements voisins.

Dans les deux cas qui sont survenus, cette question ne s'est pas posée. C'est vrai que ce n'est pas du ressort du Rhône, les plans d'urgence internes ont été déclenchés et l'autorité de sûreté nucléaire a vérifié le bien-fondé des mesures qui étaient prises pour pallier des incidents qui sont survenus à l'occasion d'opérations de maintenance et de chantier.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui, mais dans la théorie bien sûr le SDMIS peut être appelé à contribuer à la gestion d'une difficulté dans toute la zone d'ailleurs, pas seulement sur la centrale du Bugey.

M. ARTIGNY.- Ils sont en capacité d'intervenir en secours aux personnes dans le cas où il y ait un nuage qui arriverait sur la ville de Lyon ?

M. LE PRÉFET STOSKOPF.- On n'est pas dans une réponse classique, on est dans l'accident dit NRBC et il y a des sujets qui se posent avant même qu'un nuage sorte, il y a des sujets de confinement, d'évacuation. Le SDMIS ne serait pas le seul, là on serait vraiment dans une gestion de crise intégrée avec le niveau

préfectoral qui coordonnerait et même le niveau national très certainement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Madame DAVID.

Mme DAVID.- Lors du dernier CHSCT, a été évoqué un dossier avec l'intervention d'une société qui a une expérience et un vécu dans ce domaine, le rapport était extrêmement intéressant et cela aide le SDMIS à mieux comprendre, à essayer d'analyser ces risques psychosociaux qui effectivement ne sont pas obligatoirement à notre portée immédiate.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ou questions sur ce SACR ?

Adjudant-chef CHABBOUH.- Monsieur le président, Monsieur le préfet, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues.

Les agents placés sous votre autorité, que je représente ici, ont approuvé le SACR lors des instances paritaires. Il s'agit d'un vote de confiance, on voulait le spécifier. Ce SACR initié par le préfet GAVORY, achevé par le préfet STOSKOPF, a été l'occasion d'échanges très instructifs.

À votre égard Monsieur le président SECHERESSE, vous nous avez rassurés en prenant en compte nos remarques, mais surtout en plaçant, je cite, « l'humain au cœur des projets du SDMIS ». Au-delà de la formation, on entend les effectifs, garantissant de mener nos missions avec succès.

Pour vous Monsieur le préfet STOSKOPF, vous avez pris en compte nos remarques, notamment en termes de protection SP, en termes de transport pénitentiaire, les extractions carcérales. Le colonel a évoqué le développement durable et c'est quelque chose que nous avons à cœur et vous l'avez réitéré donc cela nous rassure.

Je voudrais développer un peu plus cette notion. Le développement durable, c'est l'achat de véhicules à énergie alternative pour les sapeurs-pompiers. Malheureusement il n'y a que des véhicules type VL qui existent aujourd'hui, les fourgons, les échelles, etc., n'existent pas en mode énergie alternative, mais justement c'est peut-être de l'inscrire pour les années à venir qui fera que peut-être des constructeurs pourront se dire que cette notion existe dans certains services d'incendie et secours.

La dématérialisation également, puisque l'on parlait de développement durable et un plan de déplacement prenant en compte le covoiturage pour les sapeurs-pompiers. Lors de la toute première rencontre Monsieur SECHERESSE, on avait évoqué ce sujet du covoiturage et c'est quelque chose que vous aviez mis de côté. Je ne sais pas si c'est quelque chose que l'on pourrait développer un peu plus à l'avenir.

Pour rebondir sur ce qu'a dit Monsieur JACQUET, qui était très intéressant, on espère maintenant voir décliné tout ce travail, transposé sur le terrain, on a hâte de voir cela, avec par exemple une révision du règlement opérationnel et peut-être même des effectifs.

Comme on l'a précisé en préambule, même si notre vote n'est que consultatif, vous avez eu notre confiance, en espérant que vous ne nous décevrez pas.

Si je peux ajouter une petite précision Monsieur SECHERESSE, concernant votre remarque de tout à l'heure, vous avez eu un long échange avec le président MERCIER à propos des maisons médicales, maisons de soins, etc. C'est une notion très intéressante et mon collègue Nicolas PANTANO l'avait évoquée déjà en 2014, il n'est jamais bon d'avoir raison trop tôt, mais c'est quelque chose qu'il est intéressant de développer aujourd'hui.

Si vous le permettez, je vais aller plus loin. La Cour des comptes avait donné il n'y a pas si longtemps une préconisation qui

était intéressante, c'était la mutualisation des plateformes communes, SDIS-SAMU ou SAMU-SDIS. Tout à l'heure on disait que le SDMIS est placé en tête des SDIS de France mais sur ce point-là on est vraiment en queue de peloton. C'est peut-être quelque chose qu'il serait intéressant d'essayer d'approfondir un peu plus. Surtout durant les deux dernières années, le terme de mutualisation c'est peut-être le terme que vous avez le plus utilisé monsieur SECHERESSE, Monsieur le directeur. C'est encore un axe d'amélioration pour aller toujours vers l'excellence.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Ce débat sur le SACR peut aussi rebondir sur des sujets connexes ou nouveaux. Vous avez parlé du développement durable, le fait de s'interroger par rapport aux matériels par exemple, c'est une bonne chose que par ailleurs ce document qui est présenté aujourd'hui puisse donner l'idée de progresser dans d'autres domaines.

Le point que l'on a évoqué avec Monsieur MERCIER, c'est un sacré problème puisque cela dépasse largement à la fois le SDMIS, le département du Rhône et la Métropole et ce serait aussi intéressant parce que c'est un vrai problème pour les sapeurs-pompiers que de voir une espèce de désertification autour d'eux et qu'ils n'ont plus les partenaires voulus, si ce n'est faire 4 heures aller/retour pour transporter une personne dont on peut se demander si cela relève vraiment du SDMIS. C'était la question de vos collègues volontaires, sachant que nos volontaires ne sont pas faits pour faire de l'ambulancier. Leur volonté de collaborer au SDMIS, c'est bien entendu pour être un acteur majeur de la solidarité nationale.

C'est une question tout à fait intéressante, on est un peu dépourvu, vous comme nous, mais on peut très bien y réfléchir ensemble et un jour, le colonel l'avait dit, on se tournera vers l'agence compétente avec laquelle nos rapports ne sont pas toujours optimums. On l'a vu au moment de l'Euro et au moment des attaques terroristes,

où leur réflexion paraît parfois un peu trop conceptuelle pour être prise en compte. Quand il s'agit de faire de la comptabilité, je les crois fort capables et je leur proposerai de s'arrêter là.

On a un certain nombre de questions qui se posent et qui sont des questions assez graves et je sais que les autorités préfectorales sont aussi confrontées à ce genre de chose.

Merci pour le fait de pointer du doigt des questions qui mériteraient d'être approfondies. On est là pour travailler tous dans le même sens et j'ai beaucoup apprécié votre contribution au débat et la façon extrêmement positive avec laquelle vous y êtes entrés. Je pense que cela peut être porteur aussi de méthodes de travail en commun qui peuvent être tout à fait intéressantes.

M. VERICHON.- Dans le cadre de ce SACR, il y a un point que l'on avait évoqué ensemble et sur lequel vous nous aviez également rassurés, qui concernait le maillage territorial des casernes.

C'est vrai que pour les sapeurs-pompiers volontaires en particulier sur ce territoire, il y avait eu quelque chose d'organisé dans le premier schéma départemental. On sait qu'aujourd'hui le seuil de casernements auquel on est arrivé, les 95, dont une partie plus importante pour le monde du volontariat, c'est un format qui est cohérent et lorsque l'on voit noté « couverture pertinente » là-dessus il y a un gros travail de réalisé, même si on sait que localement les enjeux de regroupement restent parfois difficiles. On sait que l'on ne cherchera pas à faire diminuer ces valeurs socles parce qu'il y a un niveau en dessous duquel on ne peut pas aller. Là aussi on est rassuré par l'échange que l'on avait eu sur le maillage territorial.

M. LE PRÉSIDENT.- Mon capitaine, rassurez-vous il y aura du travail pour le prochain mandat. Mon travail a été de faire en sorte que le « plan MERCIER » soit traduit dans la réalité. On va dépenser 31 M€ sur les casernes. Je proposerai d'ici quelques mois

un dossier qui sera un des derniers du mandat. On ira dans le sens de renforcer les points forts et donc il y a un certain nombre de points qui sont identifiés.

Je l'ai toujours dit aux syndicats et à vous-mêmes, il va falloir commencer à anticiper. Il y a dix ans si on avait demandé à l'Agence d'urbanisme de faire une carte, je ne suis pas persuadé qu'ils auraient intégré qu'un Grand stade se construirait et provoquerait un certain nombre de bouleversements en termes de mobilité de la population mais aussi en termes d'installations d'entreprises, d'habitats, etc.

Tout cela demande donc non pas d'être prévu à la lettre parce que c'est impossible, mais il s'agit au moins de voir quels sont les grands axes de développement

Le grand est, j'inclus la communauté de communes de l'est lyonnais, comme le grand sud, sont des axes forts sur lesquels il va falloir se pencher. On le sait très bien, les activités des sapeurs-pompiers sont différenciées selon que l'on est à tel ou tel endroit, selon que l'on est le jour ou la nuit, etc. Cela étant, il reste quelques éléments et donc dès cette semaine, je vais rencontrer un certain nombre de maires de manière à pouvoir au moins faire en sorte que quelques-uns de ces éléments puissent être intégrés définitivement avant que l'on passe sur un autre mandat.

Et puis il y aura les « travaux du propriétaire » aussi qu'il conviendra de faire, c'est-à-dire entretenir le patrimoine. On connaît beaucoup de SDIS qui ont du mal à entretenir leur patrimoine et moi je souhaiterais que notre patrimoine soit bien entretenu de manière à ce que d'abord le standard que l'on impose pour les casernes demeure le même et qu'il monte en gamme au fur et à mesure qu'il s'agira de monter en gamme. On le sait aussi, probablement que ce ne sera plus exactement les mêmes lieux de formation que cela a pu être, et il faudra aussi de l'informatique, pas mal de choses, donc il faudra y réfléchir.

Notre but, ce n'est pas de déshabiller les uns pour habiller les autres, c'est contre la mission. L'autre jour nous étions au ministère de l'Intérieur et on a été « assailli » par un certain nombre de directeurs départementaux qui nous parlaient de la Métropole de Lyon, de la fusion, etc. et on sentait que le fait que cela s'était plutôt bien passé, les rassurait et il y avait beaucoup d'appétence chez eux en disant qu'il faudrait peut-être aussi qu'ils passent à ce genre de chose. Il s'agissait de régions qui n'étaient pas nécessairement des régions extrêmement urbaines.

Si on peut apporter du confort et peut-être rassurer tous nos collègues, tant mieux, en tout cas, on a encore du travail à faire, il ne faut pas baisser la garde.

Y a-t-il d'autres questions ou observations ? *(Non)*.

Nous allons passer au vote.

Ce SACR a déjà été adopté ce matin par le Conseil départemental. Il le sera ultérieurement par la Métropole.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

*** La délibération R/17-06/15 est adoptée à l'unanimité.**

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que l'on a un document, Monsieur le préfet, pour lequel il y a une adhésion générale et je pense que l'on pourra construire, y compris dans l'avenir, à partir de ce document.

Je voudrais remercier l'État et en particulier vous-même du soutien que vous nous avez apporté et je sais que c'est toujours utile. Vous l'avez dit aussi, vous avez été agréablement surpris par l'appui des deux préfets qui se sont succédé. Je m'associe aux remerciements des organisations syndicales. Merci Monsieur le préfet.

M. LE PRÉFET STOSKOPF.- Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce qu'il y a des questions

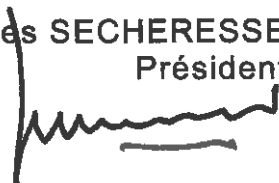
particulières que vous souhaiteriez aborder ? (Non).

Je vous propose de lever la séance.

Merci infiniment à tous.

(La séance est levée à 17 heures 20).

Jean-Yves SECHERESSE
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Yves Secheresse', with a horizontal line underneath the name.